Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 16/12/2025
ID : 037-263700726-20251210-2025121-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Hôtel de Ville
B.P. 246
37170 – CHAMBRAY-LES-TOURS cedex
☎ 02.47.48.45.87

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ
Le 10 décembre 18 h

DATE DE CONVOCATION

Le 03/12/2025

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU C.C.A.S.

EN EXERCICE 17

PRESENTS..... 14

VOTANTS 16

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. M. GATARD, Président du CCAS

Etaient présents :
M. GATARD, M. CHANDENIER, M. BOUTET, MME MONMARCHE-VOISINE, M. RUSSEAU,

M. BESNIER, MME CHAMPIGNY, MME LABRANDE, MME MARTIN, MME BRU,

MME GONTHIER, MME LAUNAY, MME GATIEN et MME BEVERINA.

Était absents et excusés ayant donné pouvoir :
MME BEIGNEUX à M. RUSSEAU
M. CHOUTEAU à M. BESNIER

Absente et excusée :
MME ARAB

Le Conseil d'Administration,

Vu les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du comité social territorial du 25 septembre 2025 pris sur la base de l'article 18 du décret n°2011-1474 précité,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

Risque Santé

- d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance associé souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire auprès de l'organisme MNT.

Les garanties d'assurance prendront effet au 1er janvier 2026.

- de verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention et du contrat collectif d'assurance :
  - en respectant le minimum prévu à l'article 2 du décret n°2022-581,
  - d'un montant forfaitaire par agent de : 15 € brut par mois (quinze euros).
- d'autoriser le Président à effectuer tout acte en conséquence.

OBJET :

Ressources humaines : Protection sociale complémentaire – adhésion à la convention de participation des frais de santé et à son contrat collectif associé souscrit par le Centre de gestion d'Indre-et-Loire

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 16/12/2025
ID : 037-263700726-20251210-2025121-DE

DIT qu'un exemplaire de la présente sera adressé :

- à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire,
- au Trésor Public,
- au Centre de Gestion Indre-et-Loire
- aux services municipaux concernés : Finances et Ressources Humaines.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CHAMBRAY LÈS TOURS
37170

Le Président,

Christian GATARD

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 16/12/2025
ID : 037-263700726-20251210-2025122-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Hôtel de Ville
B.P. 246
37170 – CHAMBRAY-LES-TOURS cedex
☎ 02.47.48.45.87

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ
Le 10 décembre 18 h

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. M. GATARD, Président du CCAS

Etaient présents :
M. GATARD, M. CHANDENIER, M. BOUTET, MME MONMARCHE-VOISINE, M. RUSSEAU, M. BESNIER, MME CHAMPIGNY, MME LABRANDE, MME MARTIN, MME BRU, MME GONTHIER, MME LAUNAY, MME GATIEN et MME BEVERINA.

Était absents et excusés ayant donné pouvoir :
MME BEIGNEUX à M. RUSSEAU
M. CHOUTEAU à M. BESNIER

Absente et excusée :
MME ARAB

DATE DE CONVOCATION
Le 03/12/2025

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU C.C.A.S.
EN EXERCICE 17
PRESENTS..... 14
VOTANTS 16

OBJET :

Création d'un Comité Social Territorial commun CCAS-VILLE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L251-5 à L251-10 et R252-30 à R252-59,

DÉCIDE, à l'unanimité,

Article 1 : De créer un Comité social territorial commun entre la commune de Chambray-lès-Tours et le Centre Communal d'Action Sociale de Chambray-lès-Tours qui sera compétent pour l'ensemble des agents desdites collectivités, et qui sera mis en place après le renouvellement général des représentants du personnel de fin d'année 2026.

Article 2 : De rattacher ce Comité social territorial commun pour son fonctionnement à la commune de Chambray-lès-Tours.

Article 3 : De fixer la répartition des sièges des représentants des collectivités comme suit, étant précisé que la composition du comité social territorial et notamment le nombre de représentants des deux collèges (personnel et collectivité) ne sera défini qu'ultérieurement après consultation des organisations syndicales :

- **97 % sièges** pour la commune de Chambray-lès-Tours ;
- **3 % sièges** pour le CCAS de Chambray-lès-Tours.

Article 4 : D'informer Monsieur le Président du Centre de gestion de la création de ce Comité social territorial commun.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 16/12/2025
ID : 037-263700726-20251210-2025122-DE

DIT qu'un exemplaire de la présente sera ad

- à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire,
- au Centre de Gestion Indre-et-Loire
- aux services municipaux concernés : Ressources Humaines.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CHAMBRAY LÈS TOURS 37170

Le Président,

Christian GATARD

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 16/12/2025 S LO
ID : 037-263700726-20251210-2025123-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Hôtel de Ville
B.P. 246
37170 – CHAMBRAY-LES-TOURS cedex
☎ 02.47.48.45.87

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ
Le 10 décembre 18 h

DATE DE CONVOCATION

Le 03/12/2025

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU C.C.A.S.

EN EXERCICE 17

PRESENTS..... 14

VOTANTS 16

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. M. GATARD, Président du CCAS

Etaient présents :
M. GATARD, M. CHANDENIER, M. BOUTET, MME MONMARCHE-VOISINE, M. RUSSEAU, M. BESNIER, MME CHAMPIGNY, MME LABRANDE, MME MARTIN, MME BRU, MME GONTHIER, MME LAUNAY, MME GATIEN et MME BEVERINA.

Était absents et excusés ayant donné pouvoir :
MME BEIGNEUX à M. RUSSEAU
M. CHOUTEAU à M. BESNIER

Absente et excusée :
MME ARAB

OBJET :

Décision Modificative n° 1
Budget Primitif 2025

Monsieur le Président propose à l'assemblée la Décision Modificative n° 1 du Budget Primitif 2025 telle que présentée ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE N° 1/2025 BUDGET CCAS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		Article	Fonction	Dépenses		Recettes	
				Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
011	Charges à caractère général	6228	4214		900,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	64111	020	2 400,00			
65	Autres charges de gestion courante	65888	4238	3 250,00			
013	Atténuation de charges	6419	020			4 750,00	
				5 650,00 €	**900,00 €**	**4 750,00 €**	**0,00 €**
	Totaux			**4 750,00 €**		**4 750,00 €**	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

ADOPTE, à l'unanimité la Décision Modificative n° 1 du Budget Primitif 2025 telle qu'annexée à la présente.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 16/12/2025
ID : 037-263700726-20251210-2025123-DE

DIT qu'un exemplaire de la présente sera ac

- à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire,
- au Trésor Public,
- aux services municipaux concernés : Finances.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CHAMBRAY LÈS TOURS 37170

Le Président,

Christian GATARD

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 16/12/2025
ID : 037-263700726-20251210-2025124-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Hôtel de Ville
B.P. 246
37170 – CHAMBRAY-LES-TOURS cedex
☎ 02.47.48.45.87

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ
Le 10 décembre 18 h

DATE DE CONVOCATION
Le 03/12/2025

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU C.C.A.S.

EN EXERCICE 17

PRESENTS..... 14

VOTANTS 16

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. M. GATARD, Président du CCAS

Etaient présents :
M. GATARD, M. CHANDENIER, M. BOUTET, MME MONMARCHE-VOISINE, M. RUSSEAU, M. BESNIER, MME CHAMPIGNY, MME LABRANDE, MME MARTIN, MME BRU, MME GONTHIER, MME LAUNAY, MME GATIEN et MME BEVERINA.

Était absents et excusés ayant donné pouvoir :
MME BEIGNEUX à M. RUSSEAU
M. CHOUTEAU à M. BESNIER

Absente et excusée :
MME ARAB

OBJET :

Tarifs CCAS pour l'année 2026

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration les différents tarifs pour l'année 2026 avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2026. Il est proposé à l'assemblée de valider les tarifs tels que présentés ci-dessous :

TARIFS

- SORTIE FAMILLES : 3 € (enfant âgé de 3 à 16 ans) et 6 € (adulte)

- NAVETTES : 1,50 € aller et retour

- SORTIE PROMENADE DES AINES : 30 €

- EMPLACEMENT BOURSE AUX JOUETS : 8 € l'emplacement de 2 m x 1.50 m

- PARTICIPATION AU REPAS DES AINES (personne non domiciliée à Chambray-lès-Tours ou accompagnateur ou membre de la famille) : 35 €

- TARIF TOMBOLA REPAS DES AINES : 1 € LE TICKET

- TARIFS BUVETTE BOURSE AUX JOUETS :

Café-Thé-chocolat chaud	1 €
Canette de boissons sans alcool	1.50 €
Viennoiseries	1.30 €
Eau Minérale (50cl)	0.50 €

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 16/12/2025
ID : 037-263700726-20251210-2025124-DE

AIDES

Aides accordées par le CCAS aux personnes bénéficiaires (1) des portages de repas à domicile

Personne seule	Couple	Aide accordée par personne (aide maximale de 1 200 € pour une personne seule, et de 2 400 € pour un couple sur 12 mois consécutifs)
Revenu brut global mensuel	Revenu brut global mensuel	Montant
0 à 1 034 € (2)	0 à 1 605 € (2)	4 €
De 1 035 € à 1 200 €	De 1 606 € à 1 900 €	2 €
De 1 201 € à 1 400 €	De 1 901 € à 2 250 €	1 €
+ 1 400 €	+ 2 250 €	Pas d'aide

(1) Personnes âgées de 65 ans et plus et particuliers à mobilité réduite ou en perte d'autonomie, permanente ou temporaire
(2) Base Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) au 1er janvier 2025

Le Conseil d'Administration,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

ADOPTE A l'unanimité, les tarifs du CCAS pour l'année 2026, avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2026.

DIT qu'un exemplaire de la présente sera adressé :

- à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire,
- au Trésor Public,
- aux services municipaux concernés : Finances

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CHAMBRAY LÈS TOURS 37170

Le Président,

Christian GATARD

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 16/12/2025
ID : 037-263700726-20251210-2025125-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Hôtel de Ville
B.P. 246
37170 – CHAMBRAY-LES-TOURS cedex
☎ 02.47.48.45.87

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ
Le 10 décembre 18 h

DATE DE CONVOCATION

Le 03/12/2025

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU C.C.A.S.

EN EXERCICE 17

PRESENTS..... 14

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. M. GATARD, Président du CCAS

Etaient présents :
M. GATARD, M. CHANDENIER, M. BOUTET, MME MONMARCHE-VOISINE, M. RUSSEAU, M. BESNIER, MME CHAMPIGNY, MME LABRANDE, MME MARTIN, MME BRU, MME GONTHIER, MME LAUNAY, MME GATIEN et MME BEVERINA.

Était absents et excusés ayant donné pouvoir :
MME BEIGNEUX à M. RUSSEAU
M. CHOUTEAU à M. BESNIER

Absente et excusée :
MME ARAB

Conformément aux articles R123-21 et R123-22 relatifs au Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration prend connaissance des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs délégués :

- 1 dossier d'aide sociale pour des frais d'hébergement à l'EHPAD de Sainte-Maure de Touraine en faveur d'une personne âgée le 23/09/2025 ;

- 1 dossier d'aide sociale pour des frais ménagers en faveur d'une personne handicapée le 26/09/2025 ;

- 1 dossier d'aide sociale pour des frais de placement à l'EHPAD l'Ermitage CHRU de Tours le 26/09/2025 ;

- 1 dossier d'aide sociale pour des frais ménagers en faveur d'une personne domiciliée à Chambray-lès-Tours le 22/10/2025 ;

- 1 dossier d'obligation alimentaire en faveur d'une personne âgée le 05/11/2025 ;

- 1 dossier d'aide sociale pour des frais de placement à la Grande Maison de Ballan-Miré en faveur d'une personne âgée le 12/11/2025.

DIT qu'un exemplaire de la présente sera adressé à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire ;

OBJET :

RELEVE DE DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT : DOSSIERS DE DEMANDE D'AIDE LEGALE

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CHAMBRAY LÈS TOURS 37170

Le Président,

Christian GATARD